

# BUREAU

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

### Compte-rendu n°2013-1

### Réunion du 11 janvier 2013

### A BOUAYE (44)

#### ORDRE DU JOUR :

- Inventaire Zones humides :
  - Bouaye, Rezé, les Sorinières, Remouillé et Aigrefeuille sur Maine
- Dossier soumis au Bureau de la CLE élargi :
  - Régularisation des prélèvements (secteur de Gd Lieu)
- Révision SAGE :
  - planning
- Questions diverses

#### STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin versant de Grand Lieu

13, rue du Port

44310 St-Philbert-de-GrandLieu

Tél : 02 40 78 09 17

Le Bureau Elargi de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni à Bouaye le vendredi 11 janvier 2013 à 9h30, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD.

**Présents : 12**

Collectivités			
Conseil Régional des Pays de la Loire	THOUZEAU	Eric	<b>A</b>
Conseil Général de Loire Atlantique	LEDUC	Chantal	<b>E</b>
Conseil Général de Loire Atlantique	ALLARD	Gérard	<b>E</b>
Conseil Général de Loire Atlantique	CHARRIER	Jean	<b>A</b>
Conseil Général de Loire Atlantique	BEAUGE	Stephan	<b>A</b>
Conseil Général de Vendée	LEBOEUF	Alain	<b>E</b>
Mairie de Boulogne	MALLARD	Jean-Pierre	<b>E</b>
Mairie de la Copechagnière	BLAMPAIN	Michel	<b>A</b>
Mairie de Corcoué sur Logne	NAUD	Claude	<b>P</b>
Mairie de la Planche	RICHARD	Jean-Paul	<b>P</b>
Mairie de St Denis la Chevasse	GILBERT	Bernard	<b>P</b>
Mairie de St Lumine de Coutais	RABILLE	Yannick	<b>P</b>
Mairie de St Sulpice le Verdon	FERRE	Corinne	<b>E</b>
Syndicat d'Aménagement Hydraulique	BOCQUET	Christophe	<b>P</b>
Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu	FETIVEAU	Yannick	<b>E</b>
Etat et Etablissements Publics			
DREAL DES PAYS DE LA LOIRE	QUEMENER	Jean-Marie	<b>A</b>
DDTM <sup>1</sup> 44	GATELIER	Sébastien	<b>P</b>
DDTM 44	BESSIN	Anthony	<b>P</b>
DDTM 85	MARBOTTE	Frédéric	<b>E</b>
Agence de l'Eau	SCIERS	Viviane	<b>P</b>
Usagers			
Chambre d'Agriculture 44	COUDRIAU	Michel	<b>P</b>
Chambre d'Agriculture 85	JOLLET	Christian	<b>E</b>
Société du Canal de Buzay	NEVEUX	Pierre	<b>P</b>
Société Nationale de Protection de la Nature	GILLIER	Jean-Marc	<b>P</b>
Fédération de la Pêche de Vendée	BRAUD	Joseph	<b>P</b>
Fédération des Chasseurs de Loire Atlantique	GUILLAUD	Raymond	<b>E</b>
Société Coopérative des Pêcheurs du Lac de Grand Lieu	ROBION	Dominique	<b>A</b>
Autres			
Association des Irrigants	GUILLET	Philippe	<b>P</b>
Mairie de Bouaye	HERVOCHON	FREDDY	<b>P</b>
Mairie d'Aigrefeuille sur Maine			<b>P</b>
Mairie de Remouillé	MERLET	Marie Claude	<b>P</b>
Chambre d'Agriculture 44	DOUBLET	Caroline	<b>P</b>
Fédération des chasseurs de Loire Atlantique	SORIN	Christophe	<b>P</b>
Sage de Bouaye	MORISSON		<b>P</b>
Sage de Bouaye	ROGER	Joëlle	<b>P</b>
Sage de Bouaye	ERARD	Jean	<b>P</b>
Sage de Bouaye	LE NET	Marcel	<b>P</b>
SBV Grand lieu	MARTIN	Sophie	<b>P</b>
SBV Grand lieu	CHARRUAU	François	<b>P</b>
SBV Grand lieu	ANIZON	Ludovic	<b>P</b>

**P** : Présent

**E** : excusés

**A** : Absent

<sup>1</sup> Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Le Président salue les personnes présentes, et donne la liste des excusés. L'ordre du jour est rappelé :

**1- INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES :**

- Bouaye
- Rezé
- Les Sorinières
- Remouillé
- Aigrefeuille sur Maine

**2- DOSSIER SOUMIS AU BUREAU DE LA CLE ELARGI :**

- Régularisation des prélèvements (secteur de Gd Lieu)

**3- REVISION SAGE :**

- Planning

**4- QUESTIONS DIVERSES**

---

**DEBAT**

---

**RELEVÉ DE DECISIONS**

## 1. Inventaire Zones Humides

### **1.1 Inventaires réalisés selon le cahier des charges du SAGE LOIRE ESTUAIRE**

Les inventaires pour les communes de Bouaye, Rezé, les Sorinières ont été réalisés par un bureau d'étude (Xavière HARDY) qui a appliqué le cahier des charges du SAGE Estuaire.

Sur ce territoire, l'inventaire des zones humides est couplé avec l'inventaire des cours d'eau. Mme VADAINÉ, de Nantes Métropole, présente les résultats des trois communes.

Peu de remarques sont formulées sur ces trois communes. Ci-dessous les remarques spécifiques :

#### **Commune de Bouaye**

JM.GILLIER fait remarquer que le zonage n'est pas complet sur la partie sud de la commune (zone de marais-lac).

P.NEVEU indique que la parcelle située au sud des bâtiments de l'Équipement n'est pas en zone humide alors qu'elle avait été identifiée dans le projet de la Maison du Lac.

F.HERVOCHON rappelle que cet inventaire a été validé par un comité de pilotage communal et que la prospection, localement, n'a pas nécessité un tel classement. Il y a peut-être une confusion entre la loi littoral et l'inventaire des zones humides.

E.VADAINÉ précise que l'inventaire est un outil de connaissance qui se veut

être le plus précis possible. Seulement, pour la plupart des projets, un dossier loi sur l'eau est nécessaire et pourra préciser le zonage.

P. NEVEU souhaite que les résultats soient ciblés sur le bassin versant de Grand Lieu et non à l'échelle communal.

### Commune des Sorinières

E. VADAINÉ fait savoir que l'inventaire sur cette commune n'a pas été présenté à la CLE de la Sèvre Nantaise (en attente de la date de validation).

P. NEVEU demande de préciser la terminologie des zones humides cultivées.

L. ANIZON répond que ce sont des espaces caractérisés par des sols hydromorphes et cultivées (maïs, prairies temporaires...).

### Commune de Rezé

E. VADAINÉ indique que l'inventaire va être complété prochainement. En effet sur le secteur de la BROSSE, au sud de la commune, est réalisée actuellement une étude d'impact. Les résultats des prospections de terrain seront annexés à l'inventaire communal.

#### **1.1 Inventaires réalisés selon le cahier des charges du SAGE SEVRE NANTAISE**

Les inventaires pour les communes de Remouillé et Aigrefeuille sur Maine ont été réalisés par deux bureaux d'études (DERVENN pour Remouillé et SEGI pour Aigrefeuille sur Maine). Ils ont été réalisés suivant le cahier des charges du SAGE Sèvre Nantaise.

Sur ce territoire, l'inventaire des zones humides est couplé avec l'inventaire des haies. L. ANIZON présente les résultats des deux communes.

M. COUDRIAU demande ce que l'on entend par zones humides de têtes de bassin.

L. ANIZON précise que c'est la terminologie utilisée par la CLE du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Il indique également que l'on peut préciser selon le cahier des charges de la CLE de notre bassin versant, l'occupation du sol et les usages associés.

## **2. Dossier soumis au Bureau élargie de la CLE**

Le projet d'avis est remis aux participants. S. MARTIN présente les résultats issus d'une concertation entre les services de la police de l'eau, l'Agence de l'eau et l'Association des irrigants.

L'analyse du dossier s'appuie sur les données de 2010, 2011 et 2012 (données redevances de l'Agence de l'eau).

JM. GILLER souligne le travail important réalisé mais s'interroge sur le décalage entre les autorisations et les prélèvements réalisés. Il souhaite que la CLE

*Les résultats de l'inventaire sur le BV Grand Lieu sont annexés au compte rendu.*

*Pour ces trois communes, le bureau élargi émet l'avis suivant :  
1 Abstention,  
11 Avis favorables*

*A la faveur de la discussion, C. NAUD remarque que la méthode utilisée sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise n'est pas remise en cause et propose de présenter les résultats selon le cahier des charges de la CLE Grand Lieu lors de la prochaine réunion prévue le 15/02/2013.*

continue ce travail de connaissance.

A. BESSIN précise également que tous les prélèvements ne sont pas comptabilisés et notamment ceux des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cela peut représenter un volume important sur ce secteur.

P. GUILLET rappelle que l'Association des irrigants se tient à la disposition de la CLE, comme elle l'a toujours fait, pour améliorer la connaissance des prélèvements en eaux superficielles et souterraines. Les études envisagées dans le cadre de la révision du SAGE vont dans ce sens. Il est important de connaître les volumes prélevables sur les différents sous bassins versant car les caractéristiques sont différentes (nappes des sables, nappes du socle...)

C. NAUD remercie l'Agence de l'eau et les services de l'Etat pour les données fournies. Il propose de donner un avis favorable du Bureau élargi de la CLE.

### 3. Révision du SAGE

F. CHARRUAU présente le planning envisagé dans le cadre de la révision du SAGE. Il indique que, maintenant, le Comité de Rédaction-Lecture se réunit régulièrement pour valider la rédaction du futur Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

*Le Bureau élargi confirme le projet d'avis :*

*11 Avis favorables mais précise qu'il est nécessaire de :*

- *poursuivre le recensement des prélèvements sur ce secteur,*
- *identifier les besoins futurs,*
- *connaître les volumes prélevables,*
- *identifier la zone de protection renforcée à l'étiage pour le bassin versant de Grand Lieu.*

# ANNEXE 1

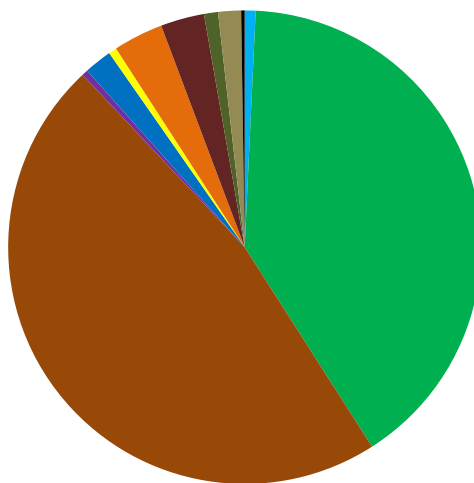
## Résultat sur le BV Grand Lieu



### ① Inventaires des zones humides → Bouaye

### Résultats sur le bassin versant de Grand Lieu

TYPES DE ZONES HUMIDES	Surface (ha)
<b>45</b> MARES ET LEURS BORDURES	1,47
PRAIRIE HUMIDE DE BAS-FOND	79,48
BOISEMENTS HUMIDES NON LIES AU COURS D'EAU	92,98
ZONES HUMIDES ARTIFICIELLES (BASSINS DE RETENTION)	0,82
<b>22</b> ETANG ET BORDURES HUMIDES	3,75
CARICAIE - MAGNOCARICAIE	1,08
PLANTATIONS DE PEUPLIERS EN ZONE HUMIDE	6,74
Bandes boisées des rives	5,89
MEGAPHORBIAIE	1,89
ZONE HUMIDE MISE EN CULTURE	3,09
ZONE HUMIDE REMLAYEE/DISPARUE	0,47
<b>Total (soit 21,7 % de la surface du bassin versant de Grand Lieu)</b>	<b>197,70</b>



- 45 MARES ET LEURS BORDURES
- PRAIRIE HUMIDE DE BAS-FOND
- BOISEMENTS HUMIDES NON LIES AU COURS D'EAU
- ZONES HUMIDES ARTIFICIELLES (BASSINS DE RETENTION)
- 22 ETANG ET BORDURES HUMIDES
- CARICAIE - MAGNOCARICAIE
- PLANTATIONS DE PEUPLIERS EN ZONE HUMIDE
- Bandes boisées des rives
- MEGAPHORBIAIE
- ZONE HUMIDE MISE EN CULTURE
- ZONE HUMIDE REMLAYEE/DISPARUE

